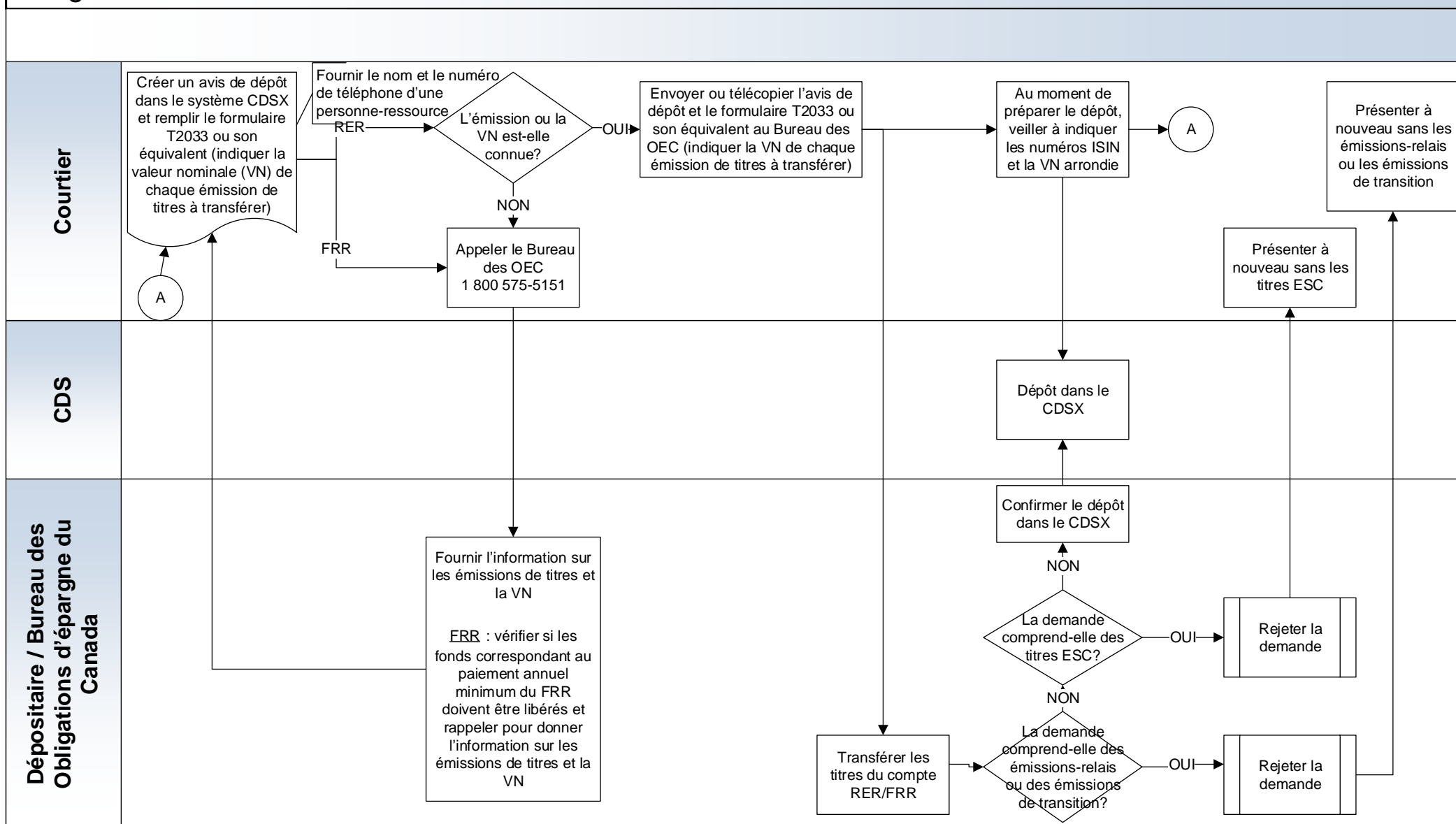


## Dépôt dans le CDSX relativement à des transferts d'un compte RER ou FRR du Canada à un compte autogéré chez un courtier



Nota : Les émissions-relais, les émissions de transition (émissions d'OEC ou d'OPC portant le numéro d'identification 500 ou 900) et les émissions ESC (Épargne-salaire Canada) ne peuvent être transférées d'un RER ou FRR du Canada à la CDS. L'abréviation VN dans le diagramme signifie valeur nominale.